



PREFET DU TARN

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET DE
LA PROTECTION DES POPULATIONS**

Albi, le 1^{er} août 2017

Pôle Protection des Populations
Service Santé Animale et Environnement
Affaire suivie par : E. ALRIC
Tél : 05 81 27 53 16
Fax : 05 81 27 59 72
Courriel : ddcspp@tarn.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Maires du Tarn

SAE01701112

Objet : obligation identification des camélidés et déclaration des détenteurs
Réf. : Arrêté du 5 février 2016 relative à l'identification des camélidés

Madame, Monsieur le Maire,

Les obligations d'identification et de déclaration prévues pour les équidés ont été étendues aux Camélidés (chameau, dromadaire, lama, vigogne, guanaco) et à leurs détenteurs par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt en date du 13 octobre 2014 .

L'arrêté ministériel du 5 février 2016 susvisé, pris pour son application, prévoit notamment l'obligation de déclaration des détenteurs et des propriétaires de camélidés auprès de l'Institut français du cheval et de l'équitation. Il impose, par ailleurs, l'identification de tout camélidé par l'implantation sous-cutanée d'un transpondeur ou la pose de deux repères auriculaires d'identification agréés, dont une boucle électronique, et son enregistrement auprès de l'Institut français du cheval et de l'équitation.

Mes services ont transmis cette information en 2016 aux cabinets vétérinaires du département pour diffusion à leur clientèle et avaient programmé de faire des contrôles à compter de juillet 2017.

Or, la mise en œuvre de ces contrôles est repoussée au 1^{er} juillet 2018, suite à des difficultés techniques pour l'enregistrement des Camélidés, le nombre d'animaux enregistrés étant à ce jour très inférieur aux prévisions initiales.

Aussi, afin de diffuser largement cette information à tous les détenteurs du département, je vous propose de sensibiliser vos administrés concernés à l'aide du document ci-joint sur l'identification des camélidés, qui est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2017.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.



Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental,
La chef du service,
Isabelle Durand
Isabelle DURAND